

La protection de la création olfactive par le droit de la propriété intellectuelle

PREMIÈRE PARTIE : LA PROTECTION DE LA SOURCE ODORANTE

TITRE I : Les limites de la réservation privative de la source odorante

Chapitre I : Les limites de la réservation privative de la formule chimique

Chapitre II : Les limites de la réservation privative des composés odorants

TITRE II : Les palliatifs à l'absence de réservation privative de la source odorante

Chapitre I : La réservation de la source odorante par le droit de la responsabilité civile

Chapitre II : La réservation de la source odorante par le droit pénal

DEUXIÈME PARTIE : LA PROTECTION DU MESSAGE OLFACTIF

TITRE I : La protection du message olfactif par le droit d'auteur

Chapitre I : La reconnaissance du message olfactif par le droit d'auteur

Chapitre II : La défense du message olfactif par le droit d'auteur

TITRE II : La protection du message olfactif par le droit des marques

Chapitre I : Une protection envisageable

Chapitre II : Une protection contrariée par l'exigence de représentation graphique